

Droit information, communication et propriété intellectuelle

moyenne sera composée des notes des exercices oraux et écrits réalisés au cours du semestre

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langages, Littératures & Arts du spectacle

Présentation

Ce cours est organisé autour de grands thèmes : les droits sur les contenus, leur exploitation et les litiges. Trois types de droits et de libertés ainsi que leurs pendants sont traités : la propriété intellectuelle (et la contrefaçon), la libre concurrence (et la concurrence déloyale), la liberté d'expression (et ses abus). Ce cours vise à donner des réflexes juridiques fondamentaux à de futurs professionnels du secteur de la culture et de la communication.

Objectifs

- connaître les différents types de droit,
- comprendre les grandes lignes de leur fonctionnement,
- identifier les risques,
- connaître les principales clauses des contrats selon les différents types de droit.

Évaluation

- *Régime standard intégral* - avec évaluation continue (au moins deux notes) - ! cette formule ne prévoit pas d'épreuve en session 2 (rattrapage) mais une 2ème chance organisée sur la période du semestre : la

Bibliographie

- Lucas (A.), Propriété littéraire et artistique, 5e ed., Dalloz, Coll. Connaissance du droit, 2015.
- Derieux (E.), Le droit des médias, 6e ed., Dalloz, Coll. Connaissance du droit, 2019.
- Caron (C.), Droit d'auteur et droits voisins, 5e e., LexisNexis, 2017.
- Dreier (E.), Droit de la communication, LexisNexis, 2018.

Contact(s)

- > Charles Simon
charles.s@parisnanterre.fr